

APPEL A PROJET 2022

ECONOMIES D'EAU POUR LES ENTREPRISES

De l'Office De l'Eau de la Martinique en partenariat avec la CCI Martinique

SOMMAIRE

Cet appel à projet est dédié aux entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique soucieuses de la préservation de la ressource en eau du territoire. Il a pour ambition de soutenir les projets ayant comme objectif plus d'économies et plus d'autonomie des entreprises vis-à-vis de l'eau, diminuant ainsi la consommation pour les activités économiques.

Pour cela, l'Office De l'Eau met à disposition une enveloppe de 150 000€ de subventions. Les dossiers seront réceptionnés et examinés par le pôle Environnement, Transition Energétique et Développement Durable de la CCI Martinique. Les entreprises proposant les meilleurs projets établiront une convention avec l'Office De l'Eau qui leur permettra de bénéficier des subventions accordées.

PREAMBULE	3
Contexte	3
Objectifs et catégories de projets éligibles	4
CONDITIONS GENERALES	5
LA RECUPERATION ET VALORISATION DES EAUX DE PLUIES.....	6
RECYCLAGE DES EAUX DE PROCESS INDUSTRIELS.....	7
MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS HYDRO-ECONOMES	8
FORMATION AUX BONNES PRATIQUES POUR PLUS D'ECONOMIE D'EAU.....	9
MODALITES & PROCESSUS	10
Calendrier et délais	10
Constitution des dossiers.....	11
Notation des projets	12
ANNEXES.....	13
ANNEXE N°1 : Procédure de candidature et dossier à télécharger	
ANNEXE N°2 : Référentiel technique des systèmes de récupération d'eau éligibles	
ANNEXE N°3 : Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	
ANNEXE N°4 : Guide ASTEE sur la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie	

PREAMBULE

Contexte

Si l'eau est présente en grande quantité en Martinique, l'eau potable est une ressource sensible dont il est important de se préoccuper pour préserver la qualité de vie de la population mais aussi pour protéger notre économie. En effet, les nombreuses coupures d'eau observées par les usagers depuis quelques années perturbent également les activités économiques. Plusieurs commerces et industries ont dû fermer leurs portes par incapacité de recevoir leurs employés ou leurs clients dans des conditions acceptables durant la sécheresse de 2020, en pleine crise sanitaire, aggravant ainsi la situation d'entreprises déjà en difficulté.



2 430 abonnés
en moyenne privés d'eau
tous les jours en mai 2020
(Observatoire de l'eau)

Quelles sont les causes de ce déficit en eau potable ?



Débit des rivières :

**14 sur 15 points de
contrôle en dessous du
débit de crise
de fin mars à fin juin 2020**
(DEAL / CTM)

Premièrement, la Martinique subit à son échelle les perturbations causées par le réchauffement climatique mondial. Les prévisions météorologiques indiquent des périodes de sécheresses de plus en plus intenses tout comme des épisodes pluvieux de plus en plus importants, rendant la ressource en eau variable donc plus difficile à gérer. Or, sa disponibilité en quantité suffisante est primordiale pour la production et la distribution d'eau potable à tout moment de l'année.

La répartition très inégale de l'eau sur le territoire est une difficulté supplémentaire : 94% de l'eau potable est produite à partir de l'eau des rivières du nord et du centre. Son acheminement vers le sud demande plus de moyens et est susceptible d'être perturbé plus facilement.

Pour terminer, le rendement du réseau de distribution d'eau potable actuel est insuffisant. Les mouvements de terrain et le vieillissement des canalisations engendrent des fuites importantes lors de la distribution de l'eau potable. L'amélioration de la résilience des canalisations du réseau de distribution d'eau potable est d'ailleurs un des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SDAGE) 2021-2027 de la Martinique.



En 2019,
52% de l'eau
prélevée pour l'eau
potable a été facturée

(Observatoire de l'eau)

Pourquoi économiser l'eau dans les entreprises ?

- Maîtriser les coûts : diminuer le montant des factures d'eau, repérer les dérives de consommation
- Réduire son impact environnemental : préserver l'eau et les espèces aquatiques, renforcer sa démarche écologique et son image
- Anticiper l'avenir, assurer la continuité de son activité : s'adapter à l'augmentation progressive du prix de l'eau, au durcissement des réglementations, aux arrêts sécheresse, être un précurseur sur le chemin vers l'autonomie en eau

Objectifs et catégories de projets éligibles

L'objectif principal de cet appel à projet est de diminuer le volume des prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques. Les projets éligibles permettront aux entreprises d'économiser de l'eau potable. Ces économies se répercuteront sur les milieux aquatiques et contribueront à la préservation de la ressource en eau de la Martinique.

Quatre catégories de projets sont éligibles :

La récupération et valorisation des eaux de pluies



Le recyclage des eaux de process industriels



La mise en place de dispositifs hydro-économiques



La formation aux bonnes pratiques pour plus d'économies d'eau



CONDITIONS GENERALES

Cet appel à projet est ouvert uniquement aux ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

Les dossiers déposés doivent être matures. Pour de l'investissement, ils devront comporter l'intégralité des éléments permettant de justifier les choix techniques et financiers. Aucune dépense ne devra avoir été engagée (passation de commande, marché, signature de devis,...) avant la notification de sélection du projet.

Le plafond de dépenses éligibles par projet s'élève à 100 000€.

Sont exclus de cet appel à projet :

- Les études technico-économiques sans portée opérationnelle
- Les projets d'installation de matériel qui ne seront pas engagés avant le 31/12/2022
- Les formations ou études technico-économiques qui ne seront pas terminées avant le 31/12/2023.

Les bénéficiaires de systèmes de récupération d'eau de pluie financés en partie par cet appel à projet devront obligatoirement être déclarés en mairie conformément à [l'article L2224-9 du Code général des collectivités territoriales](#).

Les porteurs de projets doivent obligatoirement être à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.

Les aides de l'ODE qui pourraient être attribuées dans le cadre de cet appel à projets respecteront les systèmes d'aides et règles d'attribution en vigueur au moment de la notification de l'aide et seront compatibles avec les réglementations nationales et européennes. Les aides de l'ODE sont considérées comme des aides publiques, et doivent respecter les règles de cumul de ces aides.

L'accès aux données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à projets est strictement limité aux agents de la CCI Martinique et de l'ODE habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies ne pourront être communiquées sans autorisation du porteur de projet sauf à y être contraint en raison de motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou abus de...).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les porteurs de projets bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données qu'ils auront transmis.

Ils peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant :

- La CCIM : Mme Maureen LUGIERY (0596552846 – m.lugier@martinique.cci.fr) et, le cas échéant, le délégué à la protection des données (dpo@martinique.cci.fr).
- L'ODE : M. Anthony NICOLAS (0596484720 – anthony.nicolas@eaumartinique.fr) et, le cas échéant, le délégué à la protection des données M. Stéphane LOUIS-JOSEPH (0596484726 – stephane.louis-joseph@eaumartinique.fr).

Les données collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans.

Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas examinés.

LA RECUPERATION ET VALORISATION DES EAUX DE PLUIES

Pratique ancestrale de la Martinique, la récupération de l'eau de pluie apparaît aujourd'hui comme une piste sérieuse pour s'affranchir en partie de sa dépendance à l'eau potable et réaliser des économies sur ses factures d'eau.

Pour atteindre ces deux objectifs, les futurs usagers doivent tenir compte des aspects techniques et réglementaires en plus de l'aspect économique de leur projet de récupération d'eau de pluie.



Aspects techniques :

Les obligations techniques des systèmes de récupération d'eau de pluie éligibles sont détaillées dans le Référentiel technique des systèmes de récupération d'eau éligibles (ANNEXE N°2).

L'ajout de matériel supplémentaire devra être justifié dans la note technique du dossier de candidature (ANNEXE N°1).

La pose d'un compteur pour l'eau de pluie consommée est obligatoire pour les usagers en assainissement collectif.

Aspects réglementaires :

En industrie, l'utilisation de l'eau de pluie peut être envisagée pour les usages non destinés à la consommation humaine :

- ✓ Refroidissement des machines
- ✓ Sécurité incendie
- ✓ Lavage du sol / des machines
- ✓ Eaux de machinerie ou de process
- ✓ ...

Chaque cas étant différent, l'avis des autorités sanitaires est nécessaire pour assurer l'éligibilité de ce type de projet.

L'eau de pluie peut également servir dans toutes les entreprises pour les usages assimilés domestiques conformément à l'Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (ANNEXE N°3) :

- ✓ Evacuation de WC
- ✓ Lavage de voitures
- ✓ Arrosage du jardin
- ✓ Lavage du linge
- ✓ ...

Aspect économique :

Les études technico-économiques des projets concrets de récupération des eaux de pluies pourront également être financées par cet appel à projet.

Plafond de dépenses éligibles :
100 000€

Taux de
subvention
50%

RECYCLAGE DES EAUX DE PROCESS INDUSTRIELS

Dans les industries, l'eau est au cœur d'un double enjeu de responsabilité environnementale et de performance économique. La diversité des usages possibles de l'eau rend la gestion du cycle de l'eau complexe et spécifique à chaque activité industrielle.

Les usages de l'eau dans les industries sont généralement de trois types :

- L'eau est une utilité pendant la production : besoin de vapeur, eau de refroidissement, divers nettoyages ...
- L'eau intervient en amont du processus industriel : lavage ou transport de matière première ...
- L'eau est un ingrédient : solvant, agent de fabrication...

Eau de chaudière, eau de process, eau de refroidissement, eau de lavage, eaux usées... peuvent être recyclées (REUT ou REUSE) pour le même ou un autre usage de l'eau, avec ou sans traitement nécessaire selon la qualité d'eau requise.



Exemples de REUT/REUSE :

▪ Agroalimentaire :

L'usine Laïta du Val d'Ancenis (44) bénéficie du recyclage des eaux de production du lait en poudre obtenues par évaporation et des eaux d'arrosage de garniture pour le lavage de ses camions, et le remplissage de quelques chaudières et tours aéroréfrigérantes.

Traitements : Désinfection au chlore

Gain : 25% d'eau soit 250 000 m³/an

▪ Transports (Station de lavage) :

La société de transport CITRAM Aquitaine récupère, traite et réutilise les eaux de lavage dans ses stations automatiques.

Traitements : Débourbeur, Déshuileur, Filtres, Désinfection

Gain : 80% d'eau soit 2 300 m³/an

Prestations éligibles :

- ✓ Etudes technico-économiques
- ✓ Achat de matériel et travaux
- ✓ Mise à niveau de la station de traitement d'eau pour la REUT

La création d'une nouvelle station de traitement d'eau usée n'est pas éligible.

L'avis des autorités compétentes est nécessaire pour assurer l'éligibilité de ce type de projet.

Plafond de dépenses éligibles :
100 000€

Taux de
subvention
50%

MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS HYDRO-ECONOMES

L'installation de dispositifs hydro-économiques dans un bâtiment permet de réduire la consommation d'eau jusqu'à 60% par point de puisage.

Les dispositifs hydro-économiques

Exemples de dispositifs :



Pommeau de douche économique

Régulateur de jet pour robinet



Chasse d'eau double flux

Et bien d'autres...

Ces dispositifs remplacent ou complètent la robinetterie classique sans diminuer le confort d'utilisation. Ils peuvent être installés dans n'importe quel bâtiment.

Exemple de résultat :

L'installation de pommeaux de douche hydro-économiques de la marque Hydrao dans les 133 chambres de l'hôtel Golden Tulip Eurexpo Lyon permet d'économiser en moyenne 13 litres d'eau par chambre pour chaque séjour. Soit environ 36% d'économie sur la facture d'eau en 2019.

Le cas de l'industries :

Il existe également des dispositifs qui permettent de diminuer la quantité d'eau utilisée pour les opérations industrielles. Par exemple, un lavage dont le temps est limité par un capteur optique vérifiant l'atteinte exacte des paramètres physico-chimiques et bactériologiques du bain permettra de diminuer le temps de lavage et donc d'économiser de l'eau :

Dans l'usine LACTALIS de Laval (53), la pose de capteurs Opticlean (développés par Elodys International) dans la centrale de nettoyage permet d'économiser près de 8000m³ d'eau et plus de 1800 heures de lavage chaque année depuis 2019.

Prestations éligibles :

- ✓ Etudes technico-économiques
- ✓ Achat et installation de dispositifs hydro-économiques classiques ou industriels

Plafond de dépenses éligibles :
100 000€

Taux de subvention
50%

FORMATION AUX BONNES PRATIQUES POUR PLUS D'ÉCONOMIE D'EAU

La consommation d'eau au sein d'une infrastructure peut être diminuée jusqu'à environ 12% par la simple mise en place de gestes écologiques (écogestes). Par ailleurs, la performance des technologies mises en place pour économiser de l'eau dépend aussi fortement des pratiques et du niveau de maîtrise des utilisateurs. La sensibilisation et la formation sont donc essentielles pour obtenir des résultats.

Les formations peuvent être dispensées par un professionnel à la suite de l'achat d'un matériel branché à l'eau, ou par un organisme de formation extérieur.

Exemples de formations éligibles :

➤ Pour les industries :

Optimisation des usages de l'eau dans l'industrie (OIEau : Référence SN035)

- ➔ Stress hydrique, conflit d'usage et risques pour l'industrie
- ➔ Cycle de l'eau dans l'industrie
- ➔ Diagnostic et cartographie de flux et des usages
- ➔ Calcul du coût global de l'eau
- ➔ Bonnes pratiques pour réduire sa consommation d'eau
- ➔ Recyclage, REUSE et Zéro Rejet Liquide
- ➔ Réglementation à connaître et à anticiper
- ➔ Aides financières disponibles
- ➔ Etudes de cas

➤ Pour toutes les entreprises :

Formation aux écogestes des personnels de l'entreprise (Vedura : ENT-GEST-121)

- ➔ Enjeux du développement durable
- ➔ Pourquoi et comment économiser eau, électricité, climatisation
- ➔ Pourquoi et comment réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Formation écogestes pour personnels des hôtels-restaurants (Vedura : HOT-DD-2)

- ➔ Le développement durable dans un hôtel-restaurant
- ➔ Economiser et préserver l'eau
- ➔ Economiser l'énergie
- ➔ La réduction, le tri, la valorisation des déchets



Formations éligibles :

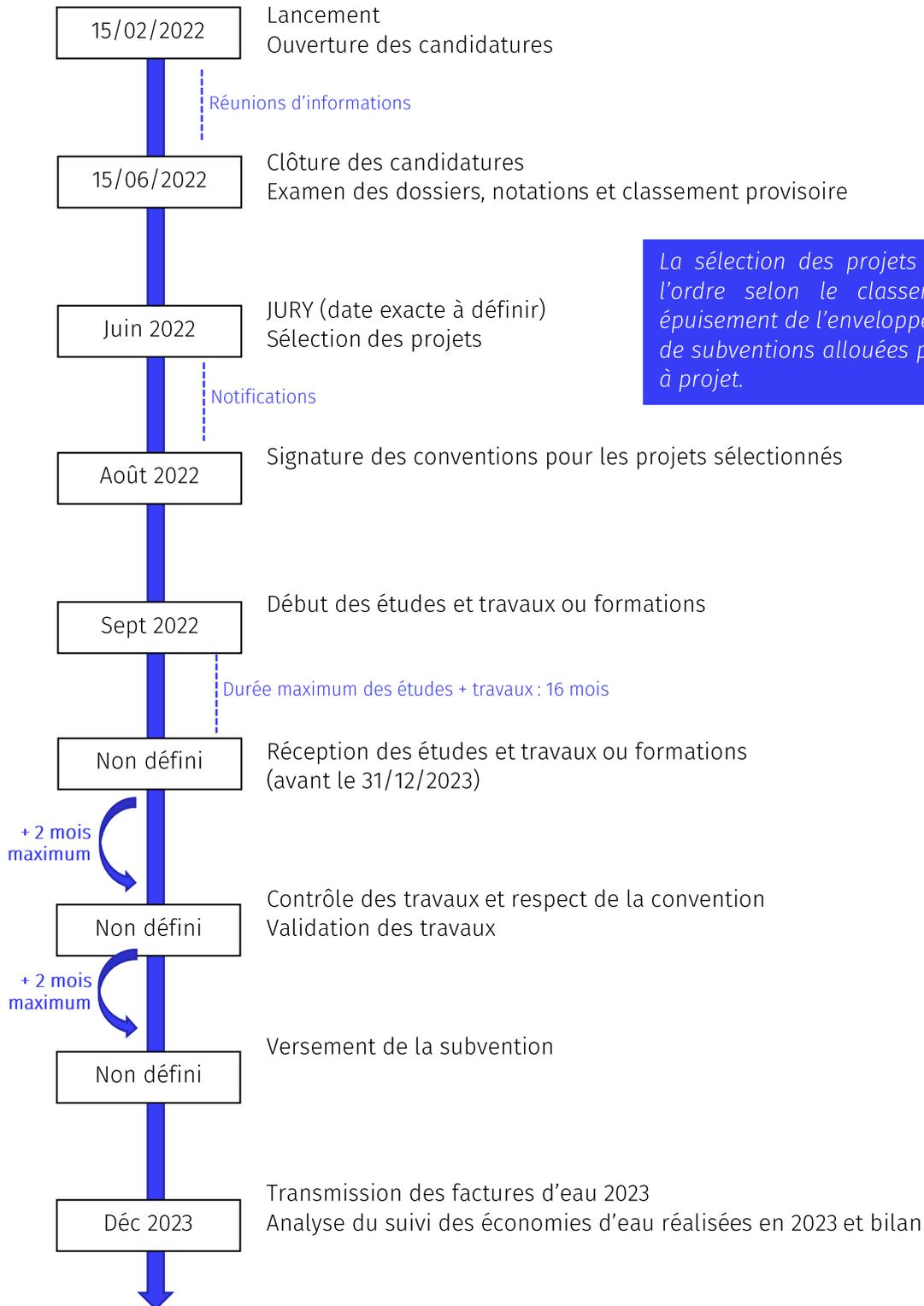
Pour être éligibles les formations doivent mentionner explicitement dans leurs programmes un volet principal sur les économies d'eau.

Plafond de dépenses éligibles :
100 000€

Taux de subvention
50%

MODALITES & PROCESSUS

Calendrier et délais



Pour les formations, le versement de la subvention se fera au maximum 2 mois après la réception d'une attestation de présence de tous les participants.

Constitution des dossiers

Pour constituer sa candidature, chaque porteur de projet devra constituer **un seul et unique dossier** qui regroupera tous ses projets éligibles ; ceux-ci seront évalués indépendamment les uns des autres.

Liste des pièces à fournir :

ADMINISTRATIF (Obligatoire)	Courrier officiel de demande de subvention adressé à M. Lucien SALIBER, président de l'Office de l'eau de la Martinique
	Avis SIRENE ou Extrait de KBIS de moins de 3 mois
	RIB
	<u>Pour les entreprises de plus de 2 ans</u> : 3 dernières factures d'eau
	<u>Pour les entreprises de moins de 3 ans</u> : un business plan
	Formulaire de contact (à remplir)
	Formulaire(s) de description de projet (à remplir)
Autorisation d'utilisation du droit à l'image et au témoignage (à remplir)	
<u>Uniquement pour :</u> RECUPERATION ET VALORISATION DES EAUX DE PLUIES	<p><u>DOSSIER TECHNIQUE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Note technique (à remplir) ○ 2 devis pour l'installation du système de récupération d'eau pluviale ○ Garanties décennales des 2 fournisseurs ○ Fiches techniques des équipements
<u>Uniquement pour :</u> RECYCLAGE DES EAUX DE PROCESS INDUSTRIELS	<p><u>DOSSIER TECHNIQUE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Note technique (à remplir) ○ 2 devis pour l'installation du système de recyclage des eaux de process industriels ○ Garanties décennales des 2 fournisseurs ○ Fiches techniques des équipements
<u>Uniquement pour :</u> MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS HYDRO- ECONOMES	<p><u>DOSSIER TECHNIQUE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Note technique (à remplir) ○ 2 devis pour la mise en place de dispositifs hydro-économiques ○ Garanties décennales des 2 fournisseurs ○ Fiches techniques des équipements
<u>Uniquement pour :</u> FORMATION AUX BONNES PRATIQUES	<p>Programmes détaillés des formations et nombre de participants</p> <p>Certificats des formateurs ou organismes de formation</p>

Les documents à remplir ainsi que la procédure à suivre pour la transmission des dossiers sont disponibles dans le dossier de candidature (**ANNEXE N°1**).

Notation des projets

Voici les critères de notation pour les catégories :

- Récupération et valorisation des eaux de pluies
- Recyclage des eaux de process industriels
- Mise en place de dispositifs hydro-économiques

Impact environnemental du projet	.../5
Plans et actions de suivi : <ul style="list-style-type: none">- pour la consommation d'eau- pour la formation du personnel- pour l'entretien du matériel installé	.../5
Qualité technique des équipements et dimensionnement	.../5
Efficacité économique et retombées locale	.../5
TOTAL	Note/20

Voici les critères de notation pour la catégorie :

- La formation aux bonnes pratiques pour plus d'économies d'eau

Impact environnemental du projet	.../5
Plans et actions de suivi : <ul style="list-style-type: none">- pour la consommation d'eau- pour l'application des bonnes pratiques au sein de l'entreprise	.../5
Pertinence du programme et portée de la formation	.../5
Efficacité économique et retombée locale	.../5
TOTAL	Note/20

Les candidats sont invités à détailler leurs réponses, notamment les plans d'action et de suivi. Ces plans peuvent être rédigés dans les formulaires de description des projets ou joints par mail sous forme de fichiers Excel, ou PDF. Dans le cas où le suivi se fait à l'aide d'un logiciel dédié, des captures d'écran peuvent être jointes au dossier.

